

De Woignarue au hâble d'Ault



Randonnée n°829642

Une randonnée proposée par Roromian

Vous désirez faire une randonnée avec un bain de mer possible à la moitié du parcours. C'est tout à fait ce qu'il vous faut !

Durée :	3h00	Difficulté :	Facile
Distance :	9.92km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	55m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	56m	Région :	Baie de Somme
Point haut :	57m	Commune :	Woignarue (80460)
Point bas :	1m		

Description

Départ à Woignarue, 34 place de l'Abbé Holleville, face au restaurant très connu dans ce village.

(D/A) Sortir du parking par la gauche, et prendre la Grande Rue. Virer à droite, Rue Barre Duquesne. Obliquer à gauche, Rue du Moulin.

(1) Tourner, ensuite, à droite dans la Rue Anthime Devillier.

(2) Au carrefour du lieu-dit le Moulin, prendre à gauche le Chemin du Lavoir. Traverser la Rue d'EU (D940), pour descendre jusqu'à la Rue du Marais

(3) Tourner à gauche au croisement et 40m après, à la bifurcation en Y, virer à droite et poursuivre dans le chemin, la Chaussée Verte, en face. Cette dernière serpente d'abord à droite, puis à gauche.

(4) Après être passé sur une rigole, au Roucoulet, ignorer le chemin herbeux sur la gauche. Continuer sur la Chaussée Verte. Après avoir effectué un demi-cercle, laisser un 1er chemin sur la droite.

(5) Au croisement de chemins suivant, obliquer sur la droite puis sur la gauche.

Poursuivre tout droit pendant 600m pour rejoindre le chemin longeant le littoral. Obliquer à gauche et poursuivre pendant 300m.

(6) Prendre un bain de mer éventuellement. Sinon, virer à gauche et prendre tout droit la Chaussée de Woignarue.

(7) Au bout de celle-ci, grimper le petit talus montant à gauche permettant de traverser la D463. Poursuivre sur le chemin en face jusqu'à un croisement de chemins. Prendre en face jusqu'au carrefour avec la D940.

(8) Traverser cette route, continuer jusqu'au croisement de chemins suivant et poursuivre en face.

(9) Ignorer le chemin sur la droite pour passer devant le cimetière, Rue des Canadiens. Tourner à droite dans la Grande Rue. Laisser la Rue de la Mairie sur la droite pour retrouver, à droite, le parking du départ **(D/A)**.

Points de passages

- D/A Parking place de l'Abbé Holleville**
N 50.109535° / E 1.495299° - alt. 57m - km 0
- 1 À droite Rue Anthime Devillier.**
N 50.113707° / E 1.496973° - alt. 51m - km 0.6
- 2 Carrefour, au lieu-dit le Moulin**
N 50.118426° / E 1.497749° - alt. 49m - km 1.14
- 3 À gauche au croisement**
N 50.127311° / E 1.489082° - alt. 4m - km 2.35
- 4 Roucoulet**
N 50.137166° / E 1.484185° - alt. 1m - km 3.99
- 5 À droite au croisement de chemins**
N 50.133713° / E 1.472528° - alt. 3m - km 5.34
- 6 Chaussée de Woignarue**
N 50.127602° / E 1.464293° - alt. 6m - km 6.35
- 7 Petit talus à grimper**
N 50.120892° / E 1.476697° - alt. 8m - km 7.71
- 8 Traversée de la D940**
N 50.11893° / E 1.483841° - alt. 24m - km 8.32
- 9 Avant le cimetière**
N 50.112461° / E 1.48906° - alt. 49m - km 9.2
- D/A Parking place de l'Abbé Holleville**
N 50.109566° / E 1.495301° - alt. 56m - km 9.92

Informations pratiques

Plage de sable **NON surveillée.**

A proximité

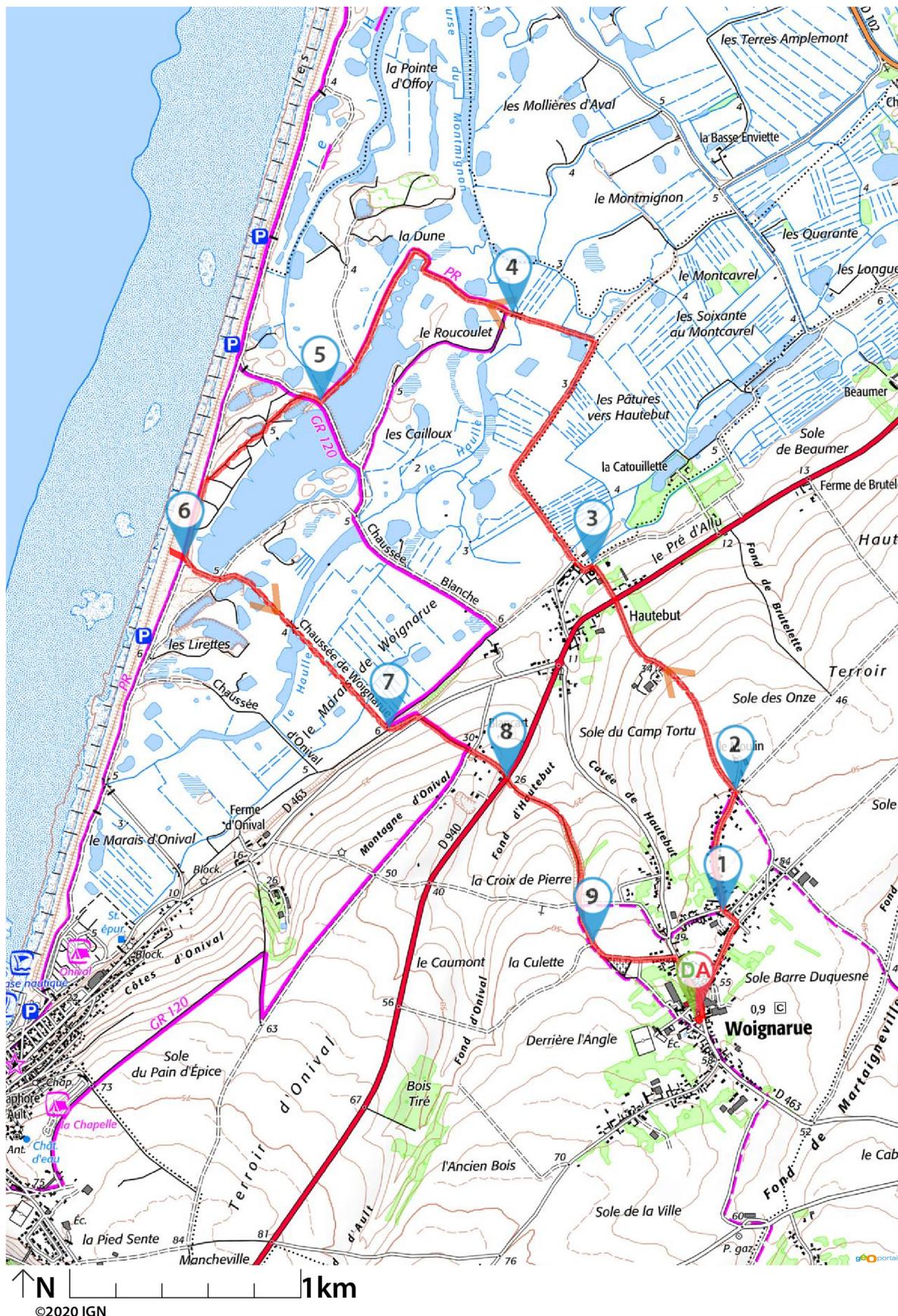
La Baie de Somme, Saint-Valéry et les phoques à 15km.

Parc du Marquenterre à 36km

Le Tréport, sa plage, ses ports : plaisance, pêche et commerces à 14km.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-de-woignarue-au-hable-d-ault/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.